

## **AVIS PUBLIC** **D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### ***Règlement de zonage numéro 16-125-11***

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 avril 2025, le conseil a adopté par voie de résolution le **règlement numéro 16-125-11** modifiant le règlement de zonage 16-125.

Le règlement numéro 16-125-11 vise à identifier quels types d'habitations peuvent être construites dans le secteur de la phase 2B du projet résidentiel du quartier du Canal.

**La MRC de Beauharnois-Salaberry a délivré un certificat de conformité à ce règlement, en conformité au schéma d'aménagement révisé en vigueur, en date du 17 avril 2025.**

Le règlement est entré en vigueur à cette date et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 23 avril 2025.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière